

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 novembre 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-11-187

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 novembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014**

14-11-188

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-11-189

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'octobre 2014, pour la somme de 4 532.32 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

14-11-190

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'octobre 2014, pour la somme de 1 159.55 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3689 à 3715, pour un montant de 84 512.56 \$:

14-11-191

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3686	HYDRO-QUÉBEC	403.06	ELECTRICITE CENTRE COMMUNAUTAIRE
3687	BELL CANADA	130.27	FRAIS TELECOPIEUR
3688	QUERY GILLES, THERIEN YVES	10 000.00	SUBVENTION PROGRAMME RENOVATION QUEBEC
	SALAIRES VERSÉS	51 804.21	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN OCTOBRE 2014	62 337.54	
3689	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
3690	HYDRO-QUÉBEC	706.72	ELECTRICITÉ BUREAU: 272.87\$, CASERNE/BIBLIO:210.75\$ RUE PRINCIPALE: 223.10\$
3691	HYDRO-QUÉBEC	469.66	ÉCLAIRAGE DES RUES
3692	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	292.57	ESSENCE
3693	PIERRE-YVES GUAY, URGANISTE	862.31	CARTES: PLANS D'URBANISME ET DE ZONAGE
3694	ROBERT LÉGARÉ, ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	1 885.59	CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR
3695	MRC DES LAURENTIDES	671.07	CONSTATS: 30\$, TÉLÉPHONIE IP: 641.07
3696	MÉCANIQUE BENOIT PÉPIN	82.92	ENTRETIEN CAMION DE VOIRIE
3697	SERVICES INFORMATIQUES DES LAURENTIDES	563.38	INSTALLATION D'UN DISQUE DUR POUR LE SERVEUR
3698	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C.	465.96	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE MUN.: 165.53 \$ CASERNE: 300.43\$
3699	SOLUTIA TELECOM	114.92	TELEPHONE CELLULAIRE
3700	BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.	285.40	ASSURANCES OSBL (REMB. PAR TERRAVIE)
3701	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	256.73	PEINTURES ET ACCESSOIRES POUR LE CC:237.33 \$ RESERVOIR À ESSENCE: 19.40 \$
3702	GROUPE YVES GAGNON	82.37	CADRAGE POUR PLANCHER DU CC
3703	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	12 579.01	TRAVAUX CH. DUNCAN ET MORGAN: MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT: 7517.82 \$ TRAVAUX CH. MORGAN: 3151.71\$ RÉPARATION ENTRÉE CH. LAROSE: 749.93 \$ GRAVIER ET NIVELEUSE CH. DUNCAN: 1159.55
3704	ASPHALTE BÉLANGER INC.	24 847.53	TRAVAUX DE PAVAGE CH. MORGAN ET RUE ROGER
3705	HUGUES JACOB	235.95	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3706	RÉMI TITLEY	61.25	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3707	MICHEL GAGNÉ	656.14	FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION
3708	YVES ROBITAILLE	58.50	FRAIS DE DEPLACEMENT
3709	SONIA LARRIVÉE	216.74	FRAIS DE DEPLACEMENT
3710	DANIELLE WOOLLEY	54.72	FRAIS DE DEPLACEMENT
3711	DOMINIQUE CADIEUX	565.19	DÉPENSES PROGRAMME PAGSIS
3712	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	16 106.08	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 1ER VERS
3713	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	316.18	CONTRAT ENTRETIEN BÂTIMENTS, 1ER VERS
3714	EXCAVATION DMO INC.	5 078.06	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 1ER VERS
3715	HUGUETTE DROUIN	69.03	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 491.77	REMISES CONTRIBUTION GOUV. OCTOBRE
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	5 278.98	REMISES CONTRIBUTION GOUV. OCTOBRE
	RREMQ	1 119.70	REMISES RÉGIME DE RETRAITE OCTOBRE
	TOTAL	84 512.56	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2014

14-11-192

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.5. AJUSTEMENT SALARIAL

14-11-193

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'augmenter, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, le taux horaire de 0.69\$ pour madame Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14-11-194

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la politique d'intervention en matière de développement économique le 14 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise numéro 2270322797, Garderie Le Monde Merveilleux d'Audrey, sise au 76 rue Principale, a déposé une demande conformément à ladite politique;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation d'admissibilité est effectuée par le directeur général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'accueillir favorablement la demande d'aide financière reçue par l'entreprise «Garderie Le Monde Merveilleux d'Audrey» sise au 76 rue Principale, en octroyant la subvention de 5 000 \$ conformément à la politique d'intervention en matière de développement économique et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET RADIATION DES MONTANTS PRESCRITS

14-11-195

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu

- d'adopter la liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2014;

- d'autoriser la radiation des livres comptables des sommes prescrites des années 2010 et 2011 eu égard aux dossiers irrécupérables, pour un total de 499.05 \$ plus les intérêts afférents;

- de mandater la MRC des Laurentides à procéder à la vente des propriétés suivantes, pour défaut de paiement des taxes dues depuis 3 ans, à moins que des paiements soient effectués dans les prochaines semaines :

- Matricule 2191-76-0025, Lot P-2, rang 03, route du Lac-Rond Nord
- Matricule 2290-75-8812, 103, rue Roger
- Matricule 2389-78-3172, 58, rue Davis
- Matricule 2390-12-3069, 181, route du Lac-Rond Nord
- Matricule 3087-18-8786, 50, rue du Ruisseau
- Matricule 3189-94-3921, 156, rue de Lucerne
- Matricule 3288-06-2586, 6 rue de Lucerne
- Matricule 3288-10-1989, Lot 44-11 rang 03, rue de Fribourg
- Matricule 3288-18-9249, Lots 43-86 et 44-53 rang 03, rue de Neuchatel
- Matricule 3288-23-1853, 1760 Montée de Montcalm

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.8 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

14-11-196

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité et d'autoriser la publication dudit rapport dans le bulletin municipal prévu pour le mois de décembre 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.9 PROTOCOLE D'ENTENTE AFIN D'ACCORDER UN ACCÈS VPN (RÉSEAUTIQUE) À LA FIRME «SERVICE INFORMATIQUE DES LAURENTIDES»

14-11-197

CONSIDÉRANT QUE pour limiter les problèmes informatiques reliés à la réseautique, les services d'un technicien réputé et reconnu par la MRC des Laurentides deviennent essentiels;

CONSIDÉRANT QU'avec la technologie actuelle, les services de réparation et d'assistance peuvent s'effectuer à distance, limitant ainsi les coûts reliés aux déplacements et permettant une vitesse d'exécution plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides régit l'octroi des accès VPN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'autoriser les dispositions d'un protocole d'entente afin d'accorder un accès VPN (réseautique) entre La MRC des Laurentides, les services Informatiques des Laurentides et la Municipalité de Montcalm et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit protocole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, trace un bilan positif des travaux de pavage sur la rue Roger et sur le chemin Morgan. Il se dit bien satisfait des services de la compagnie «Asphalte Bélanger Inc.» ayant son siège social à Val-David.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique, annonce qu'il prévoit une rencontre en sécurité civile à la fin du mois de novembre. Également, il se réjouit de constater que l'équipe d'OVU (Organisation du voisinage en urgence) est complète.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'elle a participé à une rencontre du Concert Action Soutien Autonomie (CASA) des Laurentides le 27 octobre dernier. De plus, elle rappelle que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière aura lieu le 4 décembre prochain entre 9h et midi au centre communautaire de Montcalm.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, rapporte que le projet de développement d'une coopérative de services de proximité progresse toujours aussi bien. L'agent de développement économique, Dominique Cadieux, nécessite l'aide d'un économiste chevronné afin de l'assister dans l'élaboration d'un plan d'affaire. Il insiste sur l'importance que la municipalité puisse obtenir toutes les données et les renseignements nécessaires afin de connaître les étapes subséquentes.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe que lors de sa rencontre au Réseau Biblio des Laurentides, il a été établi qu'il sera désormais possible d'obtenir des prêts de livres et ressources numériques via notre bibliothèque.

Steven Larose, maire, rappelle que lors de la séance du 8 décembre, aura lieu le dépôt du budget 2015. Les compressions budgétaires du gouvernement provincial provoqueront un léger manque à gagner en raison principalement du remboursement d'une partie de la TVQ passant de 62.8% à 50%. De plus, la richesse foncière de la municipalité diminuant de 3.5% pour 2015 fera en sorte que pour éviter d'accroître trop la taxation, les projets municipaux seront plus restreints.

Il remercie profondément tous les bénévoles qui ont été impliqués dans divers dossiers municipaux pour cette année et il les invite à une soirée 5 à 7 pour les remercier, vendredi le 14 novembre prochain. Un(e) bénévole de l'année sera nommé(e).

Il ajoute que, sur la scène régionale :

- désormais en 2015, il y aura 12 séances du conseil des maires de la MRC des Laurentides au lieu des 7 d'auparavant. Pour combler cet ajout, tous les conseils d'administration seront dissous;

- Richard Daveluy quitte ses fonctions de directeur général de la MRC pour sa retraite. La nomination de la nouvelle directrice générale aura lieu le 26 novembre prochain;

- le budget global de la MRC augmente de 1.8% en raison notamment de l'officialisation de l'emploi de l'agente au volet culturel, Madame Marie-Ève Farmer;

- lors de la dernière séance du conseil des maires, la MRC a appuyé la demande de passage sur le Territoire public intramunicipal (TPI) par le club de motoneige le Hibou Blanc;

- suite au dépôt de plusieurs plans de coupes prévus pour plusieurs secteurs, celui planifié au lac Munich éprouve des difficultés en rapport à l'état des deux ponts sur le chemin Larose. La municipalité, appuyée par la MRC, tente de trouver une solution avec les différents responsables dont le ministère des Transports et l'industriel affecté aux coupes.

- finalement, la régionalisation des services incendies se déroule promptement par l'exécution, par les différentes municipalités, des inventaires d'équipements et d'immobilisations de chacune des casernes en place.

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8 CHEMIN DE L'ÉPERVIER, LOT 7-P RANG 1, RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE UTILISÉ POUR L'ACÉRICULTURE À DES FINS INDIVIDUELLES

14-11-198

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité eu égard à la propriété sise au 8 chemin de l'Épervier, lot 7-P, rang 1, relativement à la construction d'un bâtiment complémentaire utilisé pour l'acériculture à des fins individuelles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu que

- le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance qui se tiendra le 8 décembre 2014;

- la présente résolution rescinde la résolution no 14-10-178.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. PROGRAMMATION PACTE RURAL RÉGIONAL

8.1 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PACTE RURAL RÉGIONAL 2014-2015 - BANQUE DE TERRES AGRICOLES

14-11-199

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a accepté, le 17 avril 2014 lors de la séance ordinaire du conseil des maires, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) (rés. 2014.04.6089);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du PDZA propose notamment comme projet la « Création d'une banque de terres »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est considéré comme prioritaire par le Comité consultatif agricole (CCA) et par la section locale de l'UPA Laurentides-Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Laurentides ainsi qu'au Plan conjoint MRC-CLD des Laurentides 2011-2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm possède un territoire agricole et que sa participation au projet « Banque de terres » pourrait permettre de dynamiser le secteur agricole de la MRC, de diversifier et soutenir ses activités économiques et de valoriser des terres qui, dans certains cas, sont présentement sous-utilisées;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de :

- Valoriser les terres sous-utilisées sur le territoire et assurer le maintien de la fonction agricole des terres en zone verte;
- Favoriser l'accessibilité à des terres de plus petite envergure pour des projets agricoles;
- Soutenir le maintien et la création de nouvelles entreprises agricoles et de nouveaux produits;
- Renforcer les réseaux d'échanges, d'informations et de soutien entre agriculteurs et entre agriculteurs et intervenants;

Et que ces objectifs contribuent à contrer les problématiques de l'occupation dynamique du territoire, d'attraction de jeunes familles et d'aide à la relève;

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités suivantes ayant un territoire agricole, soit Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, La Minerve et Mont-Tremblant, ont démontré leur intérêt pour un tel projet, ont accepté de s'engager financièrement et ont mandaté le CLD des Laurentides afin que ce dernier agisse comme promoteur en leur nom;

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Laurentides a démontré son intérêt et accepte d'agir comme promoteur de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui est proposé se déroule sur 3 ans et prévoit un budget total de 19,000 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu :

QUE le conseil municipal appuie le projet de la création d'une Banque de terres sur le territoire de la MRC des Laurentides;

QU'IL mandate le CLD des Laurentides à agir comme promoteur et porteur de la demande de 15 000 \$ au Pacte rural au nom des municipalités pour la réalisation de ce projet;

QUE la municipalité de Montcalm autorise, conditionnellement à l'obtention du financement, le directeur général à déboursier un montant équivalent à la mise de fonds exigée par le volet régional du Pacte rural qui sera divisée à part égale entre les municipalités participantes au projet de Banque de terres, montant qui ne pourra pas être dépassé même si le projet s'avère plus coûteux, le CLD assumant ce risque.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROGRAMME PAGSIS

9.1 RATIFICATION DES DÉPENSES RELATIVEMENT À L'ÉLABORATION DE PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES DU PLAN D'AFFAIRE PAR LA COOP INTERFACE

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention accordée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la CRÉ (Conférence régionale des Élus) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente numéro 15-12-pgl041 dicte les engagements et la démarche dudit programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que la création d'une entreprise coopérative pourrait répondre aux besoins de sa communauté;

CONSIDÉRANT qu'une étude de marché est essentielle à l'évaluation de la viabilité du projet de Coopérative de services de proximité de Montcalm;

CONSIDÉRANT que l'étude de faisabilité est conditionnelle à la réalisation d'une étude de marché;

CONSIDÉRANT que la coopérative **Interface** est spécialisée en services-conseils et possède une forte expertise en étude de marché dans la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- De ratifier le mandat à la coopérative **Interface** pour un montant maximal de 1 500\$ (taxes en sus) afin de réaliser l'étude de marché pour le projet de coopérative à Montcalm;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.2 MANDAT POUR L'ÉTUDE DE MARCHÉ ET DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL DU QUÉBEC (RISQ)

14-11-201

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention accordée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la CRÉ (Conférence régionale des Élus) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente numéro 15-12-pgl041 dicte les engagements et la démarche dudit programme;

CONSIDÉRANT que la demande peut inclure l'étude de marché et l'étude de faisabilité pour un montant total de 6 700\$;

CONSIDÉRANT que ledit prêt devient à la charge de la Coop dans le cas où elle démarre ses activités, sinon il se transforme en subvention par le Réseau d'Investissement Social du Québec (RISQ);

CONSIDÉRANT que la coopérative **Interface** est spécialisée en services-conseils et possède une forte expertise en étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT que l'acceptation du RISQ exige les services d'expertise de la coopérative **Interface**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que la municipalité :

- présente une demande de financement au montant de 6 700\$ (taxes en sus) auprès du Réseau d'Investissement Social du Québec (RISQ) afin de soutenir Monsieur Dominique Cadieux, agent de développement économique, et le Comité de développement Coop pour la réalisation de l'étude de marché et l'étude de faisabilité;

- mandate conditionnellement à l'acceptation du RISQ, la coopérative **Interface** pour la somme de 5 200\$ (taxes en sus) afin de réaliser l'étude de faisabilité pour le projet de coopérative à Montcalm;
- délègue son directeur général afin de satisfaire les exigences du RISQ et de signer les documents nécessaires à l'administration et les termes du projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. INCENDIE

10.1 DEMANDE PAR LA MUNICIPALITÉ DU LAC-DES-SEIZE-ÎLES POUR PROCÉDER À LA DESTRUCTION DU BÂTIMENT SIS AU 94 CÔTÉ-EST-DU-LAC PAR LE SERVICE INCENDIE HUBERDEAU- MONTCALM

14-11-202

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 94 Côté-Est-du-Lac, municipalité du Lac-des-Seize-îles, désirent faire démolir le bâtiment principal de cette propriété;

CONSIDÉRANT que lesdits propriétaires souhaitent que ledit bâtiment soit détruit par le service incendie Huberdeau-Montcalm;

CONSIDÉRANT que la demande provient de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la destruction par incendie du bâtiment sis au 94 Côté-Est-du-Lac de la municipalité du Lac-des-Seize-îles, par le service incendie Huberdeau-Montcalm- aux conditions suivantes :

- que les caractéristiques du terrain visé ne démontrent aucun danger pour la sécurité des pompiers qui seront affectés;
- qu'il n'y aura aucun impact sur l'environnement;
- qu'avant la tenue de l'événement, une copie conforme de la résolution adoptée par la municipalité du Lac-des-Seize-Îles stipulant les conditions spécifiées, soit remise à la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL EN INCENDIE

14-11-203

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'adopter le plan de mise en œuvre local, en incendie (édition 2014), pour le service Incendie Huberdeau- Montcalm et d'en autoriser sa distribution aux municipalités d'Huberdeau, d'Arundel et à la Ville de Barkmere.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RAPPORT DE DÉPENSES

14-11-204

CONSIDÉRANT que suite à la recommandation de Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil, le ministère des Transports accorde une subvention de 22,500\$ à la municipalité de Montcalm, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que cette subvention est accordée pour effectuer des travaux de préparation et de pavage sur un tronçon du chemin Morgan et de la rue Roger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur un tronçon du chemin Morgan et de la rue Roger pour un montant subventionné de 22,500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un tronçon du chemin Morgan et de la rue Roger dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14-11-205

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.